

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **25 SEP. 2020**

ID : 056-215601626-20200922-DB20200916B-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mardi 22 septembre 2020

**POLITIQUE DE L'HABITAT : 8 RUE DE LARMOR – SUBVENTION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

**Secrétaire de séance :** Patricia QUERO-RUEN

**Présents : 32**  
**Pouvoir : 01**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ET FONCIER**

**n°16b**

**POLITIQUE DE L'HABITAT : 8 RUE DE LARMOR – SUBVENTION**

Rapporteur : Pascaline ALNO

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m<sup>2</sup> de surface habitable. Bretagne Sud habitat a obtenu un permis de construire le 22 juillet 2019 pour la construction de 27 logements sociaux sur le site de l'« ex-gendarmerie ».

Le bailleur sollicite une subvention.

Le programme est financé en PLUS pour 14 logements (dont 6 T2, 5 T3 et 3 T4) et en PLAI pour 13 logements (dont 3 T4, 2 T3 et 8 T2).

La surface habitable est 1652.64 m<sup>2</sup>, la subvention est donc de 57 842.30 €.

**Vu** la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

**Vu** l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 9 septembre 2020 ;

**Vu** l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2020 ;

**Vu** la demande de Bretagne Sud habitat ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Bretagne Sud Habitat pour la production de 14 logements financés en PLUS et 13 logements financés en PLAI.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Ronan LOAS,**  
Maire